



ENSEMBLE POUR LES JEUNES : S'ENGAGER SUR LA VOIE DE L'ÉQUILIBRE

*Par le Conseil de développement et de recommandation en
santé mentale jeunesse du Québec – 2026*



CRÉDITS

Membres et signataires

Steven BILODEAU, Sylvie LAUZON, Diane BORGIA, Marie-Hélène DOYON, Dany FORTIN, Jean-François GODIN, Guy HOUDE, Chantal LACROIX, Anne-Marie LÉCUYER, Martin MIVILLE, Caroline MORENCY, Frédéric PALARDY, Francis PARÉ, Lynda POIRIER, Valérie RENAUD-MARTIN

Rédaction

Steven BILODEAU & Sylvie LAUZON

Édition

Steven BILODEAU & Design Pamplemousse

Révision linguistique

Louis-Serge GILL, Design Pamplemousse & Valérie RENAUD-MARTIN

Conception graphique

HIGH5 – Agence créative

Coordination prépresse et impression

Modoc – Trois-Rivières

Dépôt légal – 2026

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada



© 2026 - Conseil de développement et de recommandation en santé mentale jeunesse du Québec. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par la Loi sur le droit d'auteur. Toute reproduction, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans autorisation écrite préalable. La citation et la reproduction d'extraits sont autorisées à des fins d'étude, de recherche ou de critique, sous réserve de la mention complète de la source.

Table des matières

| | |
|--|----|
| Qui sommes-nous?..... | 2 |
| Le président du Conseil..... | 3 |
| Mot du président..... | 4 |
| La vice-présidente du Conseil..... | 5 |
| Mot de la vice-présidente..... | 6 |
| Remerciements | 7 |
| Les membres du Conseil..... | 8 |
| Nos valeurs..... | 12 |
| Nos 15 recommandations | 14 |
| Nos recommandations en matière de confidentialité..... | 15 |
| Nos recommandations en matière d'éducation | 21 |
| Nos recommandations en matière de protection de la jeunesse..... | 28 |
| Conclusion..... | 35 |
| Références | 37 |
| Nos appuis..... | 39 |
| Nos partenaires..... | 41 |
| Signatures des membres du Conseil..... | 42 |

Qui sommes-nous?

Le Conseil de développement et de recommandation en santé mentale jeunesse du Québec (CDRSMJQ) est une initiative de Steven Bilodeau, âgé de 15 ans, au moment de sa création en 2022.

Steven est le moteur et l'inspiration du CDRSMJQ. Depuis l'enfance, Steven et sa famille sont confrontés aux troubles de santé mentale. Ils ont dû, comme tant d'autres familles, louvoyer entre les bureaux de médecins, l'école, les services inadaptés et les listes d'attente interminables. La pandémie est venue rendre une situation complexe encore plus difficile, tout particulièrement pour Steven et les adolescents du Québec. Déjà très engagé socialement et politiquement, Steven a choisi de se mettre en action pour changer les choses. Nous sommes une dizaine à avoir répondu à son appel, tous déjà engagés d'une manière ou d'une autre en matière de santé mentale jeunesse. Depuis mars 2022, plusieurs rencontres ont permis d'élaborer des recommandations à partir des observations et de l'expérience de Steven, ainsi que des nôtres.

Dans ce mémoire, nous vous présentons le résultat de notre travail : quinze recommandations en matière de législation et de confidentialité, d'éducation et de santé mentale à l'école et de personnalisation des services en protection de la jeunesse, toutes des recommandations pour lesquelles il nous semble urgent de poursuivre la réflexion et d'agir. Nous sommes heureux et fiers de faire partie de ce Conseil et d'épauler Steven dans l'atteinte de ses objectifs : favoriser une meilleure compréhension des enjeux en santé mentale jeunesse au Québec et surtout, améliorer l'offre de ressources et de services partout dans la province. Ces jeunes sur cinq, et donc ces familles sur cinq, qui doivent composer au quotidien avec des enjeux de santé mentale, ont besoin d'être entendus et épaulés.

Ici, chaque fois que l'on parle de santé mentale, nous faisons également référence à tous les handicaps neurologiques invisibles (HNI). En fait, les troubles de santé mentale font partie des HNI. De plus, des HNI non traités peuvent causer l'apparition de troubles de santé mentale. **Nous croyons qu'une pleine reconnaissance des HNI est nécessaire.** En effet, malgré leur invisibilité aux yeux des autres, ils sont extrêmement souffrants et pénalisants dans la mesure où ils affectent la concentration, la capacité d'organisation et de résolution des problèmes ainsi que le processus de prise de décision. Comme on ne voit pas leur maladie, certains enfants sont étiquetés comme des jeunes qui ne veulent pas fournir d'efforts, résistant à l'autorité, ou encore comme des cancrs incapables d'apprendre et de performer. Il va sans dire que, pour l'une ou l'autre des options, le parcours scolaire sera parsemé d'embûches.

« Bien qu'invisibles, les HNI ne passent pas inaperçus. Dans le milieu scolaire, au lieu de voir les particularités neurologiques de leurs élèves, certains enseignants et équipes-écoles considèrent que l'enfant a grandi comme un enfant-roi, est mal éduqué et dérangent, ne veut pas apprendre, cherche l'attention et n'écoute pas. Il passe pour un enfant négligé, voire maltraité par ses proches, et il arrive même qu'il fasse l'objet d'un signalement. Pour éviter les dérapages dont les conséquences peuvent être dramatiques pour les enfants et leur famille, il faut regarder au-delà des apparences, chercher à comprendre, à remettre en question nos idées préconçues et transformer nos méthodes afin qu'elles permettent de révéler le meilleur de chaque enfant. »

- Dany et Martin, des parents concernés

Le président du Conseil



Steven Bilodeau

Aujourd'hui âgé de 19 ans, il est le fondateur et président du Conseil de développement et de recommandation en santé mentale jeunesse du Québec (CDRSMJQ). Au fil des années, il a été récipiendaire de la reconnaissance Top personnalité jeunesse 2020, de la médaille du lieutenant-gouverneur du Québec pour mérite exceptionnel, de la médaille de la lieutenant-gouverneure du Québec pour la jeunesse, du Prix reconnaissance jeunesse en santé, de la médaille du couronnement du roi Charles III, de même que de plusieurs autres prix. Steven est un jeune engagé, dynamique et passionné par la politique. Étudiant au Baccalauréat intégré en affaires publiques et relations internationales (BIAPRI) à l'Université Laval, il désire depuis toujours aider les autres et contribuer positivement à sa communauté. Steven vit avec un trouble obsessionnel-compulsif et de l'anxiété généralisée depuis l'âge de cinq ans. Ce sont ses observations, sa persévérance et sa résilience qui le poussent à vouloir devenir un vecteur positif de changement. Son plus grand rêve serait de s'engager en politique, et, éventuellement, devenir premier ministre. Depuis déjà plusieurs années, il s'implique sur la scène politique et interpelle les élus sur des sujets qui lui tiennent à cœur. Il a déjà participé à plusieurs campagnes électorales et soutenu des candidats en qui il fondait ses espoirs. De plus, il a été président de l'Association générale des étudiants du Collège Laflèche de Trois-Rivières. Bien que la pandémie ait été rude pour lui et sa famille, sa résilience lui a permis de transformer ce qui aurait pu le clouer sur place en un moteur lui permettant de développer encore plus son intérêt pour les causes humaines. Avec ce mémoire, il espère transformer positivement les soins et services en matière de santé mentale jeunesse. Plus encore, il désire que la classe politique reconnaisse l'urgence que pose la crise actuelle en santé mentale, particulièrement pour la jeunesse.

Mot du président

Dès l'été 2021, lorsque j'ai animé une série traitant de la santé mentale jeunesse, j'ai commencé à réfléchir activement aux moyens d'améliorer notre système. Souffrant du trouble d'anxiété généralisée et du trouble obsessionnel-compulsif, j'ai pu expérimenter les nombreuses lacunes du système de santé, principale raison pour laquelle je souhaite voir s'opérer des changements. La pandémie n'a pas été facile pour moi, comme pour une vaste majorité de mes pairs. Nous, les jeunes, avons beaucoup souffert ces dernières années et, à mon avis, c'est au tour de notre société de nous tendre la main. Personnellement, l'attente pour obtenir des soins ou des services, les services peu adaptés à mes besoins, ou encore les services à l'école, peu développés, ont rendu mon cheminement beaucoup plus ardu. Je ne comprends pas qu'actuellement au Québec, nous devons attendre plusieurs mois, voire des années, sur une liste d'attente, afin d'obtenir de l'aide en santé mentale. Comment vous sentiriez-vous si vous vous présentiez à l'hôpital pour une problématique de santé physique, par exemple pour un bras cassé, et qu'on ne vous soignait pas avant des mois ou des années? Si vous songiez à poser le geste de mettre fin à vos jours ou de blesser autrui, et que la seule chose que l'on fasse soit de vous retourner à la maison lorsque la crise est passée? C'est ce qui se passe actuellement, et ce, depuis trop longtemps. Le sujet étant malheureusement encore tabou, il demeure difficile d'en parler et de s'intégrer à l'école et dans la société. Je pense qu'il est grand temps de faire place aux changements que nous pourrions apporter à notre système et d'investir davantage de temps et d'argent dans nos services sociaux. L'objectif ultime de ce projet serait bien sûr de changer ce système malade en lui-même, mais je pense que nous devons procéder par étapes. Nous devons évidemment continuer à sensibiliser le gouvernement et la population aux difficultés que des jeunes comme moi traversent tous les jours, mais il faut faire plus, beaucoup plus. La pandémie nous a démontré que les problèmes sont bien réels. Que ce soit en raison d'un manque de services adaptés aux besoins des jeunes ou des délais pour les obtenir, du peu de services offerts dans les écoles ou d'un système de confidentialité qui peut parfois nuire à leur santé, la situation des jeunes risque de s'aggraver et de les décourager à demander de l'aide. On ne peut plus continuer à parler uniquement de santé mentale lorsque des drames se produisent. On dit que la jeunesse est l'avenir. Il faut donc en prendre soin et, selon moi, cela passe par des changements importants dans la manière d'écouter et de soutenir les jeunes. En parler ne suffit plus, il est impératif de passer à l'action.



La vice-présidente du Conseil



Sylvie Lauzon

Tour à tour marraine, porte-parole, administratrice et directrice générale de la Fondation Les Petits Trésors, Sylvie Lauzon est la mère d'un garçon autiste. La mission de vie de cette ex-animatrice et journaliste consiste à faire connaître les enjeux de santé mentale qui touchent les jeunes et souligner l'importance d'agir tôt, et surtout d'agir ensemble. Son métier de journaliste et la vingtaine d'années consacrées à la

Fondation Les Petits Trésors lui ont permis de constater à quel point la souffrance psychologique est répandue. Les jeunes n'osent pas en parler; leurs parents non plus. Ces familles s'isolent souvent pour souffrir en silence en se croyant seules au monde. S'isoler devient alors le contraire d'aller mieux, de « guérir ». Aujourd'hui, à travers ses engagements et les gestes qu'elle pose au quotidien, elle espère contribuer à rétablir les liens qui peuvent faire de nous une communauté forte et engagée. Les troubles de santé mentale sont dévastateurs; pourtant, ce n'est qu'ensemble, en tant que communauté, que nous pourrons offrir le meilleur à nos enfants et adolescents ainsi qu'à leur famille. Redevenons le filet de sécurité essentiel au bien-être de nos jeunes!

Mot de la vice-présidente

Lorsque j'ai rencontré Steven, en pleine pandémie, j'ai été impressionnée. Cet adolescent de 15 ans était déjà sérieusement engagé dans sa communauté malgré son TOC et la très grande anxiété qu'a provoquée la pandémie chez lui. Steven réussit à l'école, il est engagé dans la vie scolaire et aussi en politique. Comme moi, il a envie de contribuer à transformer les perceptions et les soins et services en santé mentale jeunesse. Encore aujourd'hui, on n'arrive pas à concevoir que les « maladies mentales » soient de véritables maladies; mais elles en sont. L'organe touché n'est ni le cœur ni les poumons, mais bien l'organe qu'est le cerveau. Il n'y a rien d'abstrait là-dedans. Malgré les progrès des neurosciences, il existe encore beaucoup de zones grises quand vient le temps de comprendre comment fonctionnent et dysfonctionnent nos cerveaux. C'est pour cette raison que l'on comprend mal ces troubles et maladies qui entraînent des conséquences dramatiques sur la vie des gens qui en souffrent et sur leurs proches. Étant la mère d'un jeune adulte autiste, je dois avouer que notre parcours est fait de batailles, et c'est le cas de toutes les familles qui partagent le même genre de réalité. L'incompréhension constante, les nombreuses perceptions négatives, les interminables listes d'attente, le manque de ressources et de services, les services qui se font de plus en plus rares quand l'enfant commence son parcours scolaire et leur absence presque totale lorsqu'ils deviennent adultes font qu'aujourd'hui, 28 ans plus tard, je suis essoufflée, et c'est peu dire. Qu'un étudiant de 15 ans ait eu l'idée de réunir des personnes de tous les milieux autour d'une même table afin de présenter ses recommandations en matière de santé mentale est exceptionnel. Steven est déjà un être humain de très grande qualité. J'ose espérer que les recommandations contenues dans ce mémoire se frayeront un chemin jusque dans les programmes gouvernementaux. Les événements des dernières années au Québec nous disent plus clairement que jamais qu'il est urgent d'agir. La prévention, le dépistage et l'intervention tôt dans la vie de nos jeunes permettront à une majorité d'entre eux de recevoir les services et les soins appropriés, d'apprendre à vivre avec leurs difficultés pour devenir des adultes inspirés et inspirants. Je ne crois malheureusement pas que nous serons en mesure de totalement empêcher que des événements dramatiques se produisent, mais, en agissant tôt, nous permettrons à des jeunes différents de trouver leur voie, de grandir et de s'épanouir. Ne nous privons plus du potentiel de ces jeunes. Après tout, ils sont eux aussi le Québec d'aujourd'hui, et qui sait de quelle façon ils contribueront au Québec de demain!

Sylvie Caouze

Remerciements

Nous désirons sincèrement remercier madame Pauline Marois, dont la participation bénévole à titre de conseillère a enrichi les travaux du Conseil de développement et de recommandation en santé mentale jeunesse du Québec.



Pauline Marois

Première ministre du Québec entre 2012 et 2014, vice-première ministre de 2001 à 2003, Cheffe du Parti québécois de 2007 à 2014, Pauline Marois est une politicienne accomplie. Ayant dirigé neuf ministères québécois, elle est la personne ayant occupé le plus de fonctions ministérielles de toute l'histoire du Québec. Commandeur de l'Ordre de la Pléiade, puis Grand-Croix du même Ordre, elle est récipiendaire du Prix Louis-Joseph Papineau et de doctorats honorifiques de l'Université Laval et de l'Université du Québec en Outaouais.

Elle a marqué l'histoire du Québec en devenant la première femme à occuper le poste de premier ministre du Québec. On lui doit le réseau des centres de la petite enfance, les CPE, lancés le 23 janvier 1997 alors qu'elle était ministre de l'Éducation. Cette nouvelle politique publique, instaurée il y a près de 30 ans, a complètement transformé la dynamique familiale québécoise.

Les membres du Conseil



Chantal Lacroix

Femme d'affaires, animatrice tant à la radio qu'à la télévision et conférencière, Chantal est aussi la mère d'une jeune femme accomplie. Philanthrope dans l'âme, elle est depuis maintes années impliquée en matière d'autisme ainsi qu'en santé mentale jeunesse, causes qui lui tiennent profondément à cœur.



Lynda Poirier

Travailleuse sociale, psychothérapeute et chargée de cours, le parcours professionnel de Lynda est marqué par des fonctions liées à l'enseignement, la prévention et la gestion. Étant donné sa longue feuille de route en tant qu'intervenante, elle connaît bien les enjeux psychosociaux et la santé mentale.



Me Frédéric Palardy

Frédéric est, depuis 2013, directeur général des Impatients, un organisme aidant les personnes atteintes de problématiques liées à la santé mentale par le biais de l'expression artistique. Médiateur civil accrédité, il a également pratiqué au privé, puis été avocat au Tribunal Pénal International pour le Rwanda.



Guy Houde

Professionnel d'expérience, passionné par l'éducation, la gestion et l'intervention sociale, Guy a consacré sa carrière au développement de parcours éducatifs et communautaires. Ce technicien en éducation spécialisée et heureux grand-père accompagne et soutient les individus et organisations afin qu'ils atteignent leurs buts.



Valérie Renaud-Martin

Conseillère municipale à Trois-Rivières entre 2017 et 2021, Valérie est aujourd'hui animatrice d'une émission d'affaires publiques à la radio. Mère d'un merveilleux garçon vivant avec une douance qui lui occasionne de nombreux défis, elle est depuis longtemps impliquée en éducation et auprès des jeunes.



Martin Miville et Dany Fortin

Respectivement entrepreneur à la retraite et éducatrice, Martin et Dany sont les fiers parents de deux garçons ayant des HNI. Depuis 2015, ils œuvrent au sein de l'organisation « Pour la reconnaissance des HNI ». Pour eux, moins de rigidité et plus d'humanité sont nécessaires afin d'alléger le fardeau des familles.



Anne-Marie Lécuyer

Infirmière ayant œuvré en première ligne et mère d'un jeune ayant vécu avec des difficultés scolaires, Anne-Marie est engagée depuis des années auprès de jeunes et de familles touchés par les troubles neurodéveloppementaux et la santé mentale. Ses expériences en santé et en éducation font d'elle un témoin privilégié des forces et des faiblesses de notre système.



Caroline Morency

Comme chargée de projet en santé mentale et en persévérance scolaire, membre de plusieurs conseils et comités ou encore assistante de recherche en matière d'accessibilité universelle, Caroline œuvre depuis plus de 20 ans en santé et en éducation. Forte de cette expérience, cette bachelière en éducation connaît bien les enjeux qui touchent la jeunesse.



Francis Paré

Actuellement conseiller municipal, Francis a auparavant été président de Citoyenneté Jeunesse et coordonnateur de l'Alliance pour l'engagement jeunesse. Il va régulièrement à la rencontre de jeunes adultes et adolescents engagés dans leur milieu. De fait, il constate les enjeux qu'ils vivent et les accompagne pour qu'ils deviennent des acteurs de changement.



Diane Borgia

Criminologue-psychothérapeute de même que formatrice auprès de l'Institut Émotivo-Rationnel International, Diane est récipiendaire des Prix Mérite de l'OPCQ et du CIQ. Dévouée au sein de la Fondation des Petits Cœurs Rieurs depuis maintes années, elle accompagne les individus dans une saine gestion de leurs émotions.



Marie-Hélène Doyon

Mère d'une jeune femme confrontée depuis l'enfance à des enjeux de santé mentale, Marie-Hélène milite depuis plusieurs années pour que les choses changent au sein de la DPJ. Son expérience personnelle l'a amenée à constater les failles du système et les conséquences négatives qui peuvent en découler.



Jean-François Godin

Enseignant en histoire au secondaire depuis plus de 20 ans, Jean-François est un modèle pour ses étudiants. Bien ancré dans son milieu, son travail le confronte chaque jour aux défis en santé mentale avec lesquels les jeunes sont aux prises au quotidien. Cette expérience dans le réseau éducatif le pousse à vouloir changer positivement les choses.

Nos valeurs

Les valeurs humaines sont essentielles au bon fonctionnement de nos sociétés. Elles font partie de notre ADN, au même titre que les chromosomes qui déterminent en quelque sorte notre nature. Nos valeurs nous lient les uns aux autres et nous permettent de nous épanouir. Les valeurs que le Conseil soutient touchent la famille, l'empathie et la bienveillance, l'engagement, le fait d'apprendre et de grandir, et la reconnaissance. Ces valeurs nous sont essentielles. Elles sont nos poumons et nous permettent de mieux respirer. Nous croyons en une société plus soudée, juste et empathique, engagée, qui grandit constamment, autant individuellement que collectivement, et qui sait reconnaître la valeur de chacun. Nos valeurs indiquent que c'est ensemble, en comptant sur les différences ainsi que sur les forces de chacun, que nous arriverons à mieux soutenir nos jeunes et leur famille.



La famille

La famille, peu importe sa forme, est le moteur de nos communautés. Nous sommes tous issus d'une famille et, à l'extérieur de celle-ci, nous tentons d'en créer d'autres. C'est à travers les liens que l'on développe au sein de ces microcosmes que l'on découvre qui l'on est, là où on veut aller et qui l'on veut devenir. La famille est un port d'attache qui nous permet autant de la quitter que d'y revenir, et qui soutiendra les efforts de chacun dans leur développement, et ce, même dans les moments difficiles.



L'empathie et la bienveillance

L'empathie est la capacité à s'identifier à autrui et à ce qu'il ressent; elle représente à nos yeux une valeur essentielle qui a la capacité de transformer. Être écouté, entendu et compris constituent la base de toute transformation. Si l'empathie nous amène à nous mettre à la place de l'autre, la bienveillance représente, elle, notre capacité à accueillir l'autre tel qu'il est avec ses différences, ses succès et ses difficultés, dans les bons comme dans les mauvais moments. Empathie, bienveillance et respect font partie de la même fraternité pour le mieux-être de chacun et de toute la communauté, notre communauté.



L'engagement

S'engager représente pour nous bien plus qu'une entente entre parties ou un contrat. L'engagement, c'est ce qui nous lie les uns aux autres, c'est ce qui nous fait vibrer ensemble pour un enjeu, pour une cause. S'engager ensemble, c'est faire de chacune de nos expériences une aventure humaine à laquelle chacun contribue selon sa capacité et ses envies.



Apprendre et grandir

L'humain est capable des plus grandes choses. Pour le Conseil, la croissance et le progrès de notre société en matière de santé mentale chez les jeunes est plus que jamais nécessaire. Notre société doit en faire plus pour prévenir les problématiques de santé mentale et accompagner les jeunes atteints de ces troubles, sinon vers la guérison, du moins vers un meilleur équilibre. Les découvertes et les avancées scientifiques et sociales nous ont complètement transformés ces dernières décennies. Quand il apprend sur lui-même et sur son environnement, l'humain peut initier des changements positifs qui contribueront au bien-être de tous. Apprendre et intégrer nos nouvelles connaissances nous permet de devenir meilleurs.



La reconnaissance

La reconnaissance est fondamentale afin de pouvoir construire une société plus juste, plus égalitaire et proactive. Nous devons reconnaître la contribution de chacune des parties prenantes : jeunes, parents, experts, organismes et gouvernements qui, tous les jours, se consacrent à transformer et améliorer les choses. Le travail et les efforts de chacun doivent être plus souvent mis en lumière. Quand on reconnaît le changement, on entraîne celui-ci.

Nos 15 recommandations

1. Mettre en place une commission d'étude spéciale sur les différents aspects de la confidentialité permettant aux jeunes, à partir de 14 ans, d'obtenir des soins de santé sans que leurs parents n'en soient informés
2. Lancer une campagne publicitaire de sensibilisation multiplateforme : « En parler à un parent, c'est gagnant ! »
3. Créer, dans tous les CISSS et les CIUSSS du Québec, des groupes d'échange auxquels seront conviés les jeunes atteints d'une problématique de santé mentale ou d'un HNI, ainsi que leurs parents
4. Considérer le parent comme étant un spécialiste de son enfant
5. Considérer le jeune comme un allié
6. Développer et offrir une formation plus complète en santé mentale et sur les handicaps neurologiques invisibles pour les futurs enseignants, tout en bonifiant la formation continue des enseignants actuels
7. Développer et offrir une formation en pair-aidance en santé mentale et HNI destinée aux jeunes du deuxièmecycle du secondaire ainsi qu'aux niveaux collégial et universitaire
8. Assurer l'accessibilité des services et ressources aux jeunes dans toutes les écoles du Québec
9. Adopter dans les écoles une approche moins punitive et davantage axée sur les besoins réels des jeunes
10. Bonifier le soutien aux programmes en prévention, en éducation et en responsabilisation émotionnelle et sociale
11. Réitérer l'importance que le placement des jeunes atteints de troubles de santé mentale ou d'HNI en Centre jeunesse soit une mesure de dernier recours en raison de la spécificité de leurs besoins
12. Mieux informer et soutenir les professionnels œuvrant auprès des enfants, de même que la population générale, sur le rôle de la Direction de la protection de la jeunesse et sur les signes précurseurs de l'apparition de problématiques en santé mentale et d'HNI
13. Encourager les professionnels œuvrant auprès des jeunes à interpeler, lorsque cela est jugé sécuritaire, le milieu familial avant de procéder à un signalement
14. Offrir davantage de soutien aux parents et aux jeunes, et ce, pendant et après qu'ils ont fait l'objet d'un signalement à la DPJ
15. Offrir une formation plus complète et pertinente en matière de santé mentale chez les jeunes et de HNI destinée aux policiers



Nos recommandations en matière de confidentialité

« Je réfléchis depuis plusieurs années aux moyens d'améliorer la législation encadrant la confidentialité pour les jeunes de 14 ans et plus. Pourquoi? Parce que, pour moi, la législation actuelle comporte plusieurs lacunes. Tout d'abord, pourquoi quand il s'agit de santé, la confidentialité doit-elle s'appliquer différemment de presque partout ailleurs dans le système? Jusqu'à récemment, je n'avais pas les mêmes droits qu'un adulte. Mes parents étaient informés de mes résultats scolaires, je ne pouvais pas acheter une maison, signer un grand nombre de formulaires sans accord parental, et plus encore. Alors, pourquoi la confidentialité est-elle un droit plein et entier chez les jeunes de 14 ans et plus en matière de santé? Comme vous venez de le constater, il y a un écart considérable entre tous ces droits. Le système considère que nous sommes assez matures pour décider seuls, sans l'assentiment de nos parents, de notre santé physique et mentale dès nos quatorze ans, mais que nous ne le sommes pas assez pour tout ce que j'ai mentionné précédemment. Cette notion dichotomique crée plusieurs problèmes. En effet, le jeune peut prendre de la médication sans que ses parents n'en soient informés, ce qui peut augmenter les risques de surdose, ou encore que la médication ne soit pas prise. Tous ces éléments peuvent mettre la sécurité du jeune et celle des autres en péril. Pour obtenir l'aide de certains organismes, le parent doit avoir une preuve de diagnostic. Comment cela est-il possible si son enfant refuse qu'il soit informé de la maladie dont il souffre? Ce ne sont que certaines problématiques parmi d'autres, mais elles justifient, selon moi, la tenue d'une commission d'étude spéciale sur la confidentialité des jeunes de 14 ans et plus en matière de santé mentale. »

- [Steven Bilodeau](#)

« Dès qu'il a eu 14 ans, notre garçon s'est fait présenter, par la psychologue de l'école, des documents à signer pour le partage d'informations confidentielles sur son dossier de santé et sur celui de l'école. Étant donné qu'on fait équipe, papa, notre fils et moi, avant de signer les formulaires, notre fils les a apportés à la maison. J'ai téléphoné à l'OPHQ et posé la question suivante : « Lorsqu'un enfant de 14 ans est limité au niveau de ses relations interpersonnelles, de ses responsabilités et de son autonomie, est-ce que la psychologue de l'école peut communiquer des informations au médecin sans le consentement des parents? » Après consultation des services juridiques, j'ai eu pour réponse que le jeune est en mesure de signer les formulaires de consentement, étant donné que ce n'est pas une déficience intellectuelle. Ainsi, il est reconnu apte à signer. Certes, ce n'est pas une déficience intellectuelle, mais sa neurologie différente et déficitaire le handicape sérieusement. Est-il vraiment en mesure de prendre ses décisions seul? C'est une grande responsabilité de signer des documents : il faut les lire et les comprendre. Il a 14 ans, mais a le niveau d'un élève de cinquième année du primaire pour la lecture et l'écriture. C'est principalement pour cette raison qu'il faut revoir la législation permettant aux jeunes de 14 ans et plus d'obtenir une confidentialité, pour ceux qui ont des troubles de santé mentale et des HNI. »

- [Une mère concernée](#)

PREMIÈRE RECOMMANDATION : METTRE EN PLACE UNE COMMISSION D'ÉTUDE SPÉCIALE SUR LES DIFFÉRENTS ASPECTS DE LA CONFIDENTIALITÉ PERMETTANT AUX JEUNES, À PARTIR DE 14 ANS, D'OBTENIR DES SOINS DE SANTÉ SANS QUE LEURS PARENTS N'EN SOIENT INFORMÉS

Précisons tout de suite que nous ne sommes pas des juristes, mais bien plutôt des parties intéressées par le bien-être et l'avenir de nos adolescents. Plusieurs articles du Code civil du Québec et de la Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux, encadrent la capacité de consentir des jeunes âgés de 14 à 17 ans. À partir de l'âge de 14 ans, les jeunes bénéficient d'une très large autonomie en matière de soins médicaux; autonomie qui ira en grandissant jusqu'à l'atteinte de la majorité. Un adolescent de 14 ans peut donc décider de refuser thérapies et traitements destinés à traiter des troubles de santé mentale diagnostiqués. Les établissements de santé ne doivent informer les responsables de l'autorité parentale que si l'état mental de l'adolescent le rend dangereux dans l'immédiat pour lui-même ou pour les autres, une situation extrêmement difficile à évaluer et à prévenir. De surcroît, les établissements de santé québécois ne sont pas tenus de signaler une garde de moins de 12 heures. Les parents n'étant pas informés des diagnostics, ils n'ont droit qu'à des accès limités aux dossiers médicaux de leurs enfants. Les experts du développement des adolescents affirment que jusqu'à l'âge de 25 ans, le cerveau de nos jeunes continue à se développer, à se peaufiner et à mûrir. **Sur papier, ces articles de loi encadrent la notion d'autonomie, mais plusieurs zones grises subsistent.** Par exemple, est-ce qu'un adolescent de 14 ans est en mesure de décider seul de la prise de médicaments et du suivi thérapeutique nécessaires au traitement d'une dépression? Un filet de sécurité ne devrait-il pas nécessairement se tisser autour de sa famille ? S'il y avait refus de traitement, il serait bien trop tard après une tentative de suicide pour intervenir. Selon l'Organisation mondiale de la santé :

À l'échelle mondiale, un jeune âgé de 10 à 19 ans sur sept souffre d'un trouble mental, ce qui représente 15 % de la charge mondiale de morbidité dans cette tranche d'âge. La dépression, l'anxiété et les troubles du comportement sont parmi les principales causes de morbidité et de handicap chez les adolescents. Le suicide est la troisième cause de décès chez les 15-29 ans. Lorsque les troubles mentaux ne sont pas pris en charge à l'adolescence, les conséquences se font sentir jusqu'à l'âge adulte, ce qui nuit à la santé physique et mentale et limite la possibilité de mener une vie épanouissante.

Toute cette jeunesse en détresse psychologique, dont le nombre est en croissance depuis la pandémie, doit être soutenue. Il ne faudrait surtout pas que leur détresse psychologique vienne entacher leurs premiers pas dans le monde adulte. Cette commission spéciale aurait donc comme mandat de revoir et de réévaluer la teneur des articles du Code civil et de la Loi sur les

renseignements de santé et de services sociaux en relation avec le droit à l'autonomie des jeunes de 14 à 17 ans. À la lumière des nouvelles études sur le développement du cerveau et des nouvelles connaissances en santé mentale, ne pourrait-on pas modifier certains de ces articles afin de favoriser la reconnaissance de l'importance du filet social qu'est habituellement la famille dans l'acquisition de l'autonomie de nos jeunes? Est-ce qu'on ne pourrait pas ajouter quelques articles aux quelques règles d'exception proposées afin de prévenir plutôt que de réagir à des situations parfois irréversibles? Quand on parle de troubles sévères de santé mentale, la pensée est altérée. Même la capacité à décider d'un adulte dans ces conditions peut être compromise. Pourquoi ne pas instaurer dans nos lois des conditions optimisant de façon raisonnable et progressive la confidentialité, et visant à accompagner nos adolescents dans l'acquisition d'une réelle autonomie basée sur leur connaissance d'eux-mêmes et de leurs forces? Dans le contexte où le système de santé est débordé, où les professionnels de la santé n'arrivent pas à combler les demandes, assurons-nous d'utiliser toutes les ressources à notre disposition afin d'accompagner nos jeunes vers la maturité. Modifions la législation actuelle afin que, dans tous les cas, jusqu'à la majorité, l'autonomie demeure une responsabilité partagée!

DEUXIÈME RECOMMANDATION : LANCER UNE CAMPAGNE PUBLICITAIRE DE SENSIBILISATION MULTIPLATEFORME : « EN PARLER À UN PARENT, C'EST GAGNANT ! »

L'une des valeurs fondamentales de ce Conseil est d'agir de concert avec les jeunes et de chercher à obtenir leur adhésion. Nous estimons qu'une campagne publicitaire de sensibilisation leur étant destinée, sur des plateformes qui les interpellent, est essentielle. Une grande campagne à messages multiples déployée, par exemple sur les médias sociaux, contribuera à briser les tabous toujours très présents en matière de santé mentale, des tabous qui poussent jeunes et moins jeunes à s'isoler. En développant des stratégies de communication favorisant le développement du partenariat entre les jeunes et les adultes de confiance dans leur entourage, nous encouragerons une meilleure compréhension des enjeux en santé mentale tout en diminuant l'impact des tabous entourant ces problématiques. Avoir un trouble de santé mentale, ce n'est pas être faible, stupide ou incapable. Les troubles de santé mentale sont des maladies dont personne ne devrait avoir honte. Parlons-en, afin qu'ensemble on puisse enfin trouver des solutions et éviter les dérapages.

La campagne publicitaire « En parler à un parent, c'est gagnant ! » est l'occasion d'inciter davantage les jeunes à se confier à un parent ou à un allié sur leurs enjeux en santé mentale afin qu'ils n'affrontent pas seuls leurs défis. Lorsque nous parlons d'un « parent », nous ne parlons pas uniquement d'un tuteur légal, mais ce pourrait aussi bien être une personne de confiance à qui le jeune peut se confier sans crainte. Nous pensons qu'il est primordial pour chaque jeune qui vit avec des enjeux de santé mentale ou encore avec un handicap neurologique invisible d'avoir quelqu'un à ses côtés pour l'écouter et l'entendre, l'accompagner et l'aider à manœuvrer dans le système de santé. Tout humain a besoin de soutien dans les moments difficiles, encore plus nos jeunes. Cette campagne se déclinerait en plusieurs messages, afin de promouvoir la prise de parole des jeunes en ce qui concerne leur santé mentale. D'une part, cette campagne permettrait aux parents de prendre conscience de l'importance de lâcher prise lorsqu'ils accompagnent leur enfant dans ses défis en santé mentale, et ce, dans le but de mieux l'accompagner. D'autre part, cela rappellera, tant aux parents qu'aux jeunes, l'importance de l'écoute active, du non-jugement et d'une relation saine parent-enfant. Nous sommes conscients du fait que tous les parents ne disposent pas des mêmes outils, d'où l'importance de leur offrir un accompagnement soutenu et adapté à leur réalité.

TROISIÈME RECOMMANDATION : CRÉER, DANS TOUS LES CISSS ET CIUSSS DU QUÉBEC, DES GROUPES D'ÉCHANGE AUXQUELS SERONT CONVIÉS LES JEUNES ATTEINTS D'UNE PROBLÉMATIQUE DE SANTÉ MENTALE OU D'UN HNI, AINSI QUE LEURS PARENTS

Il va de soi que, parallèlement au développement de stratégies et d'axes de communication destinés aux jeunes, nous proposons d'aller de l'avant avec la création de groupes d'échange partout au Québec. Ce que nous proposons ici est un changement de paradigme. Le parent demeure une figure d'autorité, mais il n'est pas infaillible et ne doit plus se présenter comme celui qui a toujours raison. Favorisons le développement d'une communication plus égalitaire à travers laquelle on parlera ouvertement des difficultés rencontrées, sans jugement, mais plutôt avec discernement. Ces discussions devront être modérées, sans pour autant être dirigées ou orientées. En partageant leurs expériences respectives, jeunes comme moins jeunes apprendront, grandiront, gagneront en maturité et progresseront vers une plus grande autonomie et pourront arriver à des consentements plus éclairés.

QUATRIÈME RECOMMANDATION : CONSIDÉRER LE PARENT COMME ÉTANT UN SPÉCIALISTE DE SON ENFANT

Nous proposons ici également un changement de paradigme, et il est important. Souvent, le parent n'est pas considéré avec suffisamment de sérieux lorsque vient le temps de discuter des difficultés rencontrées par son enfant. Il est vrai que le parent a en général un parti pris, celui de son enfant, mais c'est sans compter sur les capacités de discernement d'un parent bienveillant qui a à cœur le bien-être de son enfant. En fait, le parent, plus particulièrement dans le domaine de la santé mentale, n'est pas toujours considéré comme un partenaire à part entière dont l'expérience du quotidien peut éclairer l'espace de la prise de décision diagnostique. En matière de santé et d'éducation, on part souvent de la prémisse que les parents ne disposent pas des outils nécessaires pour accompagner leurs enfants. Or, la grande majorité d'entre eux souhaite offrir le meilleur à leurs enfants. **En santé mentale, plus que dans n'importe quelles autres spécialités médicales, l'apport des proches compte.** Les manuels diagnostiques proposent des critères d'évaluation qui souvent, relèvent d'observations, bien plus que de mesures concrètes. Les données probantes manquent cruellement en santé mentale. Les neurosciences progressent, mais il y a encore loin de la coupe aux lèvres. L'expérience, et nous irions jusqu'à dire l'expertise parentale, devient alors essentielle afin d'obtenir une évaluation médicale et un diagnostic cohérent. Ne pas considérer les observations du parent lors de consultations médicales ou autres, c'est se priver d'informations essentielles. Il importe toutefois de préciser l'importance d'encadrer le rôle des parents et du milieu scolaire qui doivent travailler en harmonie. Les parents disposent de l'autorité à la maison et les intervenants scolaires à l'école. **Cette frontière est nécessaire afin d'éviter d'éventuelles confrontations entre enfants, parents et intervenants scolaires qui nuisent au bien-être des jeunes.** Le rôle du parent est d'éduquer son enfant; celui de l'école est de l'instruire.

CINQUIÈME RECOMMANDATION : CONSIDÉRER LE JEUNE COMME UN ALLIÉ

Les jeunes sont au cœur de nos travaux. Il est donc incontournable que l'on propose des changements dans la manière d'agir et d'interagir avec eux. Tout d'abord, il faut reconnaître que ce sont les jeunes qui sont confrontés tous les jours aux enjeux de santé mentale. Il faut donc être à leur écoute et considérer leurs besoins et leurs expériences. En considérant le jeune comme un allié et en étant davantage à l'écoute de son point de vue, on met non seulement à profit son savoir expérientiel, mais, plus encore, on lui redonne la capacité de contribuer activement à son rétablissement. Après tout, on ne peut obliger une personne, et ce, quel que soit son âge, à se mettre en action afin d'améliorer sa condition. Toutefois, en instaurant un climat basé sur l'écoute et la confiance, on jette les bases d'une participation plus active et soutenue des jeunes.

« Améliorer la confiance des professionnels envers les jeunes est quelque chose d'essentiel. Étant moi-même un jeune qui navigue dans le système de santé et des services sociaux, je suis en mesure d'exprimer le fait que je ne me sens pas assez écouté. Par exemple, au fil de mon parcours, lorsque j'ai expliqué à mon professionnel les effets secondaires d'un médicament, je ne me suis pas toujours senti pris au sérieux. Je pense que pour que des changements se produisent réellement dans l'état du jeune, l'opinion et les questionnements des jeunes devraient davantage être pris en compte. Après tout, qui ressent le mieux ce qui se passe à l'intérieur de nous-mêmes que nous-mêmes? »

- Steven Bilodeau



Nos recommandations en matière d'éducation

« Depuis trop longtemps, les services en santé mentale offerts dans nos écoles sont insuffisants. Avec tout ce que les élèves ont vécu, surtout depuis 2020, je trouvais pertinent de réfléchir à comment nous pourrions améliorer les milieux de vie dans les écoles du Québec. C'est en raison d'expériences personnelles dans ma propre école que j'ai décidé de m'attaquer à un problème qui, depuis trop longtemps passe sous silence. Je me rappellerai toujours les jugements de la part de membres du personnel de mon école en plus de ceux d'élèves quant à mes défis et leurs impacts au quotidien. C'était difficile et humiliant. Nous devons donc améliorer la capacité des enseignants à reconnaître les problématiques de santé mentale et d'adaptation chez leurs élèves et à les gérer de manière plus adéquate. Nous devons aussi améliorer leur sensibilité face à ces problématiques et leur permettre de développer les capacités nécessaires afin qu'ils puissent améliorer leur gestion de classe et continuer à éprouver du plaisir à enseigner. Tout le monde; élèves, professeurs, directions d'école et familles en ressortiront gagnants. Nos enseignants et nos directions d'école manquent cruellement d'information et de formation sur les enjeux de santé mentale et sur les handicaps neurologiques invisibles. Je considère qu'en 2026, nous, jeunes, méritons d'être dans un milieu scolaire qui est en mesure de nous soutenir adéquatement dans nos défis quotidiens, qui les comprend et qui met en place des mesures afin de sensibiliser tant les élèves que le personnel. Pour que des changements puissent se produire, tous les milieux qui touchent nos jeunes doivent agir de concert et faire partie de la solution. L'école n'est plus seulement un lieu pour s'instruire, mais aussi, en raison du temps qu'on y passe, un milieu de vie dans lequel nous devrions nous sentir à l'aise et inspirés pour apprendre et grandir. »

- Steven Bilodeau

SIXIÈME RECOMMANDATION : DÉVELOPPER ET OFFRIR UNE FORMATION PLUS COMPLÈTE EN SANTÉ MENTALE ET SUR LES HANDICAPS NEUROLOGIQUES INVISIBLES POUR LES FUTURS ENSEIGNANTS, TOUT EN BONIFIANT LA FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS ACTUELS

Nos enseignants jouent un rôle essentiel et complémentaire à celui des parents auprès des jeunes à l'école. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la salle de classe a beaucoup changé ces dernières décennies et plus particulièrement depuis la pandémie. Dans le cadre de la formation des enseignants et par la suite de leur formation continue, nous suggérons d'améliorer les contenus proposés en matière de problématiques de santé mentale et des particularités neuronales d'apprentissage. Les nouvelles connaissances scientifiques doivent modeler ou remodeler les programmes et les services offerts. Tous les enseignants, pas simplement ceux en adaptation scolaire, devraient avoir accès à ces programmes de formation avant et après l'obtention de leur brevet d'enseignement.

Il s'agit ici de mieux outiller les enseignants afin qu'ils reconnaissent les signes précurseurs d'un trouble de santé mentale, y compris les handicaps neurologiques invisibles (HNI). Ils seront ainsi en mesure d'ajuster leurs demandes et leurs attentes par rapport à certains élèves en difficulté et d'aider leurs familles à obtenir les évaluations et les suivis psychologiques ou médicaux nécessaires afin que l'enfant soit plus adéquatement encadré et soutenu en classe. En faisant preuve d'empathie, l'élève se sentira mieux accepté et soutenu, moins anxieux et probablement moins à risque de décrochage. L'enseignant de son côté se sentira plus en contrôle de sa classe qui n'en fonctionnera que mieux. Ces programmes de formation devraient également être proposés aux éducatrices de la petite enfance, qui, dans les CPE, sont en première ligne pour détecter les difficultés potentielles. **Mieux connaître et mieux comprendre pour mieux intervenir; donc informer et former.** Des programmes de formation autant au niveau du Baccalauréat en enseignement qu'en formation continue existent déjà; nous en sommes conscients. Il nous faut les rehausser et les maintenir à niveau. Pourquoi ne pas ajouter quelques cours sur les avancées en neurosciences dans les différents programmes? Instruire et éduquer sont bien sûr essentiels, mais mieux comprendre et inspirer peuvent faire la différence.

« Demander à un enfant TDAH, anxieux ou dyslexique de réviser à nouveau, de travailler plus fort et de se concentrer, lorsque c'est le trouble neurologique qui pose un problème, ça ne l'aidera pas. Au contraire, on cristallise l'échec. »

- [Un parent concerné](#)

SEPTIÈME RECOMMANDATION : DÉVELOPPER ET OFFRIR UNE FORMATION EN PAIR-AIDANCE EN SANTÉ MENTALE ET HNI DESTINÉE AUX JEUNES DU DEUXIÈME CYCLE DU SECONDAIRE AINSI QU'ÀUX NIVEAUX COLLÉGIAL ET UNIVERSITAIRE

La pair-aidance nous semble le moyen par excellence de responsabiliser les jeunes par rapport à leurs émotions et à celles des autres. Plus encore, la pair-aidance se caractérise par le soutien apporté par des personnes qui partagent une expérience commune dans un cadre bien défini. Dans ce cas de figure, le cadre serait ici l'école. Il existe de nombreux programmes de pair-aidance au Québec offerts par de nombreux organismes et qui touchent plusieurs domaines. Quelques-uns sont proposés en santé mentale, mais la plupart s'intéressent aux adultes. Pour les jeunes, la question est plus délicate et on parle bien plus des programmes de « Sentinelles ». Des centaines de personnes ont déjà été formées au Québec pour repérer, guider et orienter les jeunes aux prises avec des idéations suicidaires à l'école. Ces programmes sont présents dans plusieurs écoles secondaires, cégeps et universités. Les lignes téléphoniques de Jeunesse J'écoute ou encore de Tel-jeunes et Tel-jeunes Parent ont aussi démontré à quel point le filet de sécurité est important. Ce que nous proposons, c'est de faire un pas de plus et d'amener les jeunes à se soutenir entre eux. Bien encadrée, à partir du deuxième cycle du secondaire, cette formation pourrait faciliter les partages et les conversations entre jeunes qui traversent ou qui ont traversé les mêmes difficultés. En adaptant les programmes qui ont déjà fait leurs preuves et qu'on ne connaît pas assez, les jeunes pourraient apprendre à traverser les difficultés rencontrées au fil de leur parcours scolaire et à en sortir gagnants malgré les diagnostics et les rechutes. Les bénéfices de la pair-aidance sont scientifiquement démontrés : elle diminue la mortalité, augmente la connaissance des maladies, améliore l'auto-efficacité, bonifie les compétences en matière de soins personnels et réduit le recours aux urgences des hôpitaux. Ensemble, on s'entend, on se comprend et on peut aller plus loin!

HUITIÈME RECOMMANDATION : ASSURER L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES ET RESSOURCES AUX JEUNES DANS TOUTES LES ÉCOLES DU QUÉBEC

L'école offre à nos enfants un milieu d'apprentissage et de socialisation. Les parents confient pour la première fois, après les milieux de garde, cette importante responsabilité qu'est l'instruction de ses enfants à d'autres adultes. Les observations que feront les enseignants et les équipes-écoles sur les premiers pas des enfants à l'école seront déterminantes. À l'heure actuelle, les services et les ressources offerts sont très variables d'une école et d'une région à l'autre. Les enseignants et les professionnels aux quatre coins de la province sont débordés. Ils peinent à remplir leurs obligations.

Nous recommandons d'abord de développer un meilleur lien entre les développeurs de ressources et les écoles. Il nous semble essentiel de répertorier tout ce qui existe comme ressources et outils dans le domaine et d'en faire part à l'ensemble de la communauté scolaire. Il faudra bien sûr s'assurer de la pertinence et de la qualité de ces outils avant de les recommander. Mais à l'heure actuelle, de nombreuses ressources ont été développées en dehors du cadre institutionnel et sont prodiguées en vase clos partout au Québec. Ces outils existent déjà et ils fonctionnent. Rendons-les disponibles!

Nous recommandons également de rendre accessibles rapidement les tests neurologiques et d'en assurer la gratuité, quand c'est indiqué, soit dès les premières années du parcours scolaire. Ils sont essentiels à la compréhension du fonctionnement neurologique des enfants et adolescents qui vivent ces difficultés. S'il était envisageable de les administrer à l'école, nous gagnerions un temps précieux. Nous sommes bien sûr sensibles au contexte de pénurie de personnel, mais en établissant un meilleur canal de communication et en faisant connaître et en rendant disponible la multitude d'outils et de programmes déjà existants, nous contribuerons positivement au développement d'un milieu scolaire plus créatif et mieux adapté à tous les enfants, ainsi qu'au respect des recommandations au sujet des élèves. L'enseignant et l'équipe-école sont sur la ligne de front quand vient le temps de reconnaître les difficultés de leurs élèves. Nous parlons ici de l'impression diagnostique. Nous recommandons que tous les enfants puissent avoir accès aux ressources, même sans diagnostic médical officiel. Les observations des parents et les interventions préscolaires devraient être considérées et consignées dans le nouveau « dossier éducatif » appelé à suivre l'enfant et l'adolescent tout au long de son parcours scolaire.

NEUVIÈME RECOMMANDATION : ADOPTER DANS LES ÉCOLES UNE APPROCHE MOINS PUNITIVE ET DAVANTAGE AXÉE SUR LES BESOINS RÉELS DES JEUNES

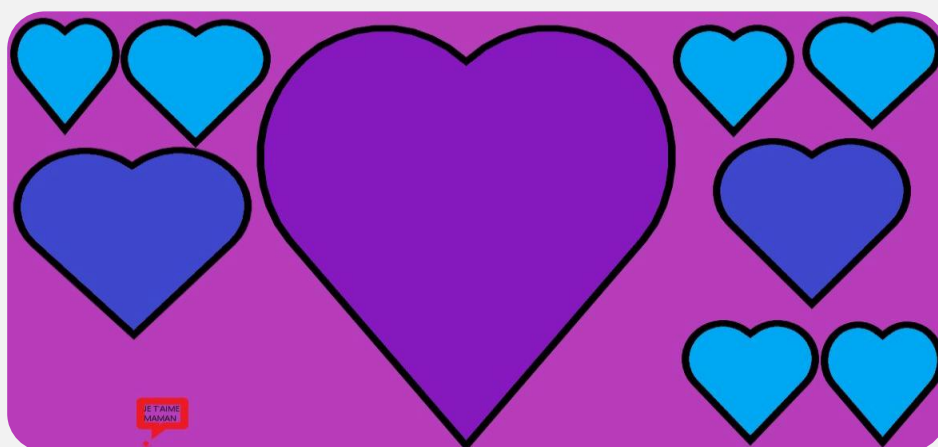
« Mon plus grand rêve en tant que psychoéducatrice serait que les écoles et les garderies délaissent l'approche comportementale : bon comportement = récompense; mauvais comportement = punition, et qu'elles adoptent plutôt une approche développementale et relationnelle : mauvais comportement = il y a une raison derrière, bon comportement = je dois me connecter à l'enfant pour l'aider. Je sais qu'il y aura des moments où, comme éducateur, vous n'aurez aucune idée de ce qui se cache derrière le comportement de Ti-pou, que vous avez 29 autres élèves à gérer et que vous n'avez pas les ressources pour vous aider. Transformer le système d'éducation représente un travail systémique d'envergure; ce n'est pas demain la veille que tout va être réglé. Mais si au moins on peut cesser d'utiliser des systèmes qui mettent l'accent sur le comportement (l'affaire qui dérange) plutôt que sur les besoins de l'enfant (le réel problème), ce sera déjà un début. »

- Sarah Hamel, psychoéducatrice

Encore une fois, nous proposons un changement de paradigme. Les connaissances ont beaucoup évolué depuis Skinner, qui liait comportements et conséquences. Cette approche tient de moins en moins la route, même si elle constitue encore la base de nos interventions parentales, scolaires, et parfois même professionnelles. Comme le suggère Sarah Hamel, nous devons nous rééduquer et revoir nos façons de penser et de faire. Nous devons revoir notre pédagogie. L'école est à l'image de la société dans laquelle nous vivons; elle place la performance et l'obtention de bons résultats au-dessus de tout. Mais, de quoi parle-t-on exactement? Que nous dit l'élève qui travaille vite et obtient de bons résultats? Il nous dit que le système lui convient et qu'il comprend ce qu'on attend de lui. Qu'en est-il d'un autre enfant, tout aussi intelligent, qui rencontre des difficultés, qui a une cognition et une neurologie différentes, parce qu'il ne comprend pas ce qu'on lui demande ou ne peut pas faire les choses telles qu'elles lui sont présentées? Cet enfant, un enfant sur cinq, sera puni à répétition, bien plus souvent qu'il ne le faut, sans qu'il comprenne pourquoi. Il se sentira incompetent, son estime de lui-même sera ébranlée, il s'isolera peut-être et son développement social et affectif en sera affecté, d'autant plus qu'il sera bientôt catalogué et mis à l'écart dans la classe. Cet enfant finira par devenir invisible. Il ne voudra pas déranger ou, au contraire, il pourra faire des crises à répétition. Quand tout devient agressant autour de soi, comment peut-on réagir autrement? Avec cet enfant, et tous ceux qui, comme lui, peinent à apprendre, il faut faire autrement à l'école comme à la maison. Les parents savent à quel point c'est exigeant, puisque la maison est souvent devenue une sorte de laboratoire. Il faut prendre le

temps, ce dont les enseignants ont peu, mais il existe des stratégies qui fonctionnent et qui peuvent amener ces nombreux élèves en difficulté à mieux s'intégrer à un groupe de pairs et à se révéler.

Nous recommandons de revoir et d'évaluer la pédagogie actuelle afin qu'elle tienne compte du visage des classes d'aujourd'hui. Les enseignants doivent amener l'élève à comprendre ses comportements de façon intrinsèque afin qu'il apprenne à s'autoréguler. Tous les élèves ont besoin d'être accompagnés. Nous avons plutôt tendance à vouloir qu'ils entrent dans un moule de conformité. Cette façon de faire ne semble ni efficace ni profitable. Peut-être devrions-nous aussi revoir le sens que nous donnons aux mots afin de donner plus de sens au mot « réussir ». Les élèves ne sont pas égaux devant les apprentissages scolaires : certains aiment, d'autres pas; pour certains c'est facile, pour d'autres pas. Chose certaine, nous avons le devoir de leur apprendre à apprendre afin d'éveiller la curiosité qui les amènera à découvrir qui ils sont, ce qu'ils aiment et ce qu'ils ont envie de devenir. Il ne suffit pas d'avoir des notes parfaites pour réussir, plusieurs autres aspects ont de l'importance, ne les ignorons pas.



« Mon enfant ne voulait plus dessiner de cœurs rouges parce que, pour lui, le rouge égale colère, souffrance et mauvais comportements. Mon enfant a fait cette carte sur son portable à la maison parce qu'il n'était pas capable de colorier et de dessiner

à la main comme les autres élèves de sa classe. Il a été réprimandé pour ne pas avoir effectué le travail, mais il l'a fait plus tard, à la maison. À cette époque, il recevait très souvent des fiches rouges parce que le professeur disait qu'il ne voulait pas écrire et dessiner. Ce n'est pas qu'il ne voulait pas : il ne pouvait pas. »

- Une mère dont l'enfant souffrant d'un HNI a trop souvent été puni en raison de sa différence

DIXIÈME RECOMMANDATION : BONIFIER LE SOUTIEN AUX PROGRAMMES EN PRÉVENTION, EN ÉDUCATION ET EN RESPONSABILISATION ÉMOTIONNELLE ET SOCIALE

Au Québec, les idées poussent et foisonnent. Il faut reconnaître que nous sommes une société créative dans de très nombreux domaines, et c'est tant mieux. On ne peut que saluer notre côté inventif et créatif, et l'expertise développée dans des domaines aussi distincts que les arts, les sciences et technologies et les sciences humaines et sociales. De très nombreux Québécois travaillent sur une multitude de projets dont plusieurs sont d'intérêt. Ces projets se développent souvent en vase clos, pratiquement dans notre arrière-cour, sans qu'on en entende parler. Il n'y a qu'à lancer une recherche sur le web pour se rendre compte de l'existence de nombreux programmes et outils, pour la plupart méconnus et peu utilisés. Le développement des compétences sociales retient ici notre attention, puisque nos enfants dont la neurologie est atypique ont tendance à s'isoler et à être maladroits dans leurs relations avec les autres. Pour nous, il est essentiel d'outiller très tôt nos enfants afin qu'ils puissent se développer socialement. Pour ce faire, nos enfants doivent se connaître et comprendre ce qu'ils ressentent. Ce que nous recommandons ici, c'est de considérer l'apprentissage des émotions comme faisant partie des apprentissages scolaires essentiels. Encore aujourd'hui, les émotions, même pour nous adultes, relèvent parfois du mystère, pourtant ces émotions colorent nos comportements. Apprendre à les connaître et à les reconnaître est très bien, mais apprendre à gérer ces émotions qui nous habitent et nous envahissent est encore mieux. Nous recommandons donc que des programmes de responsabilisation émotionnelle et sociale soient intégrés au cursus scolaire. Tous les enfants y gagneraient et encore plus nos enfants à neurologie atypique, puisqu'ils ressentent souvent plus d'émotions, sans comprendre ce que cette tempête intérieure signifie. **Il s'agit ici de développer les compétences des enfants en matière de compréhension et de gestion de leurs émotions dès leur plus jeune âge.** Certains programmes, comme celui de la Fondation des Petits Cœurs Rieurs, développés par notre collègue du Conseil, Diane Borgia, ont déjà été présentés avec succès à des milliers d'élèves au Québec. Nous recommandons donc de recenser, d'évaluer et de rendre disponibles les programmes pertinents aux parents, éducateurs et enseignants partout au Québec. Nous recommandons d'intégrer l'apprentissage et la gestion des émotions à la programmation des CPE et tout au long du primaire et du secondaire. Nos enfants différents apprendront à s'autoréguler et pourront mieux s'épanouir à la maison comme à l'école, parce qu'un enfant qui ressent et qui comprend ce qu'il ressent est un enfant plus heureux!



Nos recommandations en matière de protection de la jeunesse

« Depuis plusieurs années, plusieurs voix s'élèvent afin de dénoncer les lacunes au sein de la Direction de la protection de la jeunesse. La Commission Laurent a même proposé en mai 2021 de passer « d'un Québec fou de ses enfants à un Québec digne de ses enfants. » Je suis du même avis et considère qu'il est primordial d'améliorer les services pour que les familles fassent à nouveau confiance à cette institution. En effet, pour plusieurs, le lien de confiance est brisé. La DPJ ne représente plus une alliée, mais une entité dont il faut se méfier. Il est urgent de reconstruire ce lien de confiance. C'est pour cela que nous devons être davantage conscients en tant que société des enjeux que l'entrée de la DPJ dans la vie des familles représente. Je considère que nous devons davantage communiquer de l'information sur le rôle de la DPJ aux enseignants, aux membres du personnel des écoles, aux responsables des CPE, mais également à la population en général. De plus, il est important pour moi de former de manière plus complète et adéquate nos policiers aux enjeux de santé mentale et des handicaps neurologiques invisibles afin que leurs interventions soient plus humaines et qu'elles répondent aux réels besoins des familles et des jeunes. »

- Steven Bilodeau

ONZIÈME RECOMMANDATION : RÉITÉRER L'IMPORTANCE QUE LE PLACEMENT DES JEUNES ATTEINTS DE TROUBLES DE SANTÉ MENTALE OU D'HNI EN CENTRE JEUNESSE SOIT UNE MESURE DE DERNIER RECOURS EN RAISON DE LA SPÉCIFICITÉ DE LEURS BESOINS

Être retiré de son environnement familial et placé dans un Centre jeunesse, lorsqu'on est enfant ou adolescent, est difficile à vivre et il s'agit d'une situation qui peut avoir de graves conséquences. Dans un article du journal *Le Devoir*, publié le 11 octobre 2022 et intitulé « Des enfants de la DPJ plus vulnérables au suicide », l'autrice rapporte que : « [...] dans 59 dossiers, les coroners mentionnent un lien spécifique avec la DPJ. Cela représente un peu plus de 10% de tous les suicides d'enfants au Québec; alors qu'ils ne sont que 2% à être sous la responsabilité de l'état ». Il est important de traiter différemment les difficultés vécues par les jeunes atteints de problématiques de santé mentale de celles vécues par les jeunes ayant des problématiques de délinquance. Il est primordial de réitérer le fait que les personnes atteintes de troubles de santé mentale ne sont pas nécessairement des personnes délinquantes, malgré le fait qu'elles puissent présenter des troubles du comportement. Toutefois, dans les Centres jeunesse, tous ces jeunes sont traités de la même manière, comme s'ils avaient les mêmes défis.

Trop de familles sont confrontées à de fausses promesses. On peut leur dire, par exemple, que leur enfant sera placé dans une unité spécialisée sur la problématique vécue; ce qui très souvent est loin d'être le cas. Des jeunes, déjà fragiles et vulnérables, se voient donc confrontés à des problèmes de délinquance tels la consommation de stupéfiants et d'alcool, à des jeunes fugueurs ou encore à des adolescents qui ont des comportements agressifs. Il arrive trop souvent que des jeunes entrant à la DPJ pour la seule raison de leurs enjeux en santé mentale en ressortent avec encore plus de problèmes. Nous recommandons donc que pour les enfants qui traversent leur quotidien avec des enjeux de santé mentale, toutes les avenues soient envisagées et explorées avant le placement en Centre jeunesse. Celui-ci ne devrait être envisagé que lorsque qu'il en va de l'intérêt de l'enfant. Dans son mémoire déposé devant la Commission Laurent sur le droit des enfants et la protection de la jeunesse, le docteur Julien, le père de la pédiatrie sociale au Québec, parle de la possibilité de soutenir les familles dans les communautés et d'avoir recours à la DPJ que pour les cas qui le nécessitent.

« En pédiatrie sociale en communauté, avec plus de 45 centres à travers le Québec, nous fonctionnons déjà avec en tête l'intérêt supérieur de l'enfant. Nous avons la capacité de soigner l'enfant tant sur le plan physique que social et mental. Nous pouvons soutenir la création de filets de sécurité pour les enfants les plus vulnérables ».

- [Dr Gilles Julien, père de la pédiatrie sociale au Québec](#)

Encore une fois, et nous insistons, retirer un enfant ou un adolescent de son environnement familial et social ne devrait se faire qu'en dernier recours, lorsque toutes les avenues ont été explorées et épuisées. Il en va de l'intérêt supérieur de l'enfant.

DOUZIÈME RECOMMANDATION : MIEUX INFORMER ET SOUTENIR LES PROFESSIONNELS ŒUVRANT AUPRÈS DES ENFANTS, DE MÊME QUE LA POPULATION GÉNÉRALE, SUR LE RÔLE DE LA DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE ET SUR LES SIGNES PRÉCURSEURS DE L'APPARITION DE PROBLÉMATIQUES EN SANTÉ MENTALE ET D'HNI

Loin de nous l'idée de décourager la population d'être vigilante et de signaler lorsque c'est nécessaire; on ne devrait jamais jouer avec la vie de nos enfants. Cependant, de l'extérieur, il est souvent facile de tirer des conclusions qui ne sont pas fondées. Pour remédier à cette situation, nous recommandons d'informer davantage les professionnels qui côtoient quotidiennement nos enfants, que ce soit dans les écoles, les organismes, les CPE, ou encore la population en général, sur le rôle de la DPJ et sur celui que nous pouvons tous jouer afin d'assurer le mieux-être de nos enfants. Cela peut se faire par des campagnes de sensibilisation ou encore de courts blocs de formation dans les institutions. De plus, il est souhaitable de proposer au grand public des solutions complémentaires au signalement afin d'accompagner les familles confrontées à des enjeux de santé mentale. En effet, recenser et faire connaître les organismes locaux, s'entraider mutuellement et raffermir le tissu social en sont de bons exemples. De cette manière, nous pourrions peut-être accroître l'efficacité de la DPJ tout en prévenant des situations difficiles et parfois même irréparables pour les familles. Faisons la lumière sur ces situations qui se jouent et se dénouent dans l'ombre, après tout, cela touche les enfants de notre communauté!

« La pédiatrie sociale en communauté table sur la notion d'empowerment, soit de la participation significative de l'enfant et de l'engagement de sa famille élargie et de sa communauté mais aussi de concertation avec les ressources des établissements. Leurs forces respectives sont autant de leviers d'intervention au quotidien. Une voisine, un Grand ami, les organismes communautaires, écoles et garderies du quartier, les maisons de la famille et les institutions, tous ont le pouvoir et les moyens de former ensemble un village et de créer un cercle protecteur et bienveillant autour de nos enfants. »

- [Fondation Dr Julien](#)

TREIZIÈME RECOMMANDATION : ENCOURAGER LES PROFESSIONNELS ŒUVRANT AUPRÈS DES JEUNES À INTERPELER, LORSQUE CELA EST JUGÉ SÉCURITAIRE, LE MILIEU FAMILIAL AVANT DE PROCÉDER À UN SIGNALEMENT

En matière de santé comme d'éducation, la priorité demeure l'intérêt de l'enfant et sa sécurité. Dans les cas où l'on ne craint pas pour la sécurité de l'enfant, toute décision le concernant ne devrait pas être prise sans que les parents ou le tuteur de l'enfant n'aient été invités à discuter de la situation problématique. Les signalements à la DPJ ne devraient être qu'un moyen parmi d'autres visant à protéger l'enfant et à lui offrir la possibilité d'un avenir meilleur. Comme son nom l'indique, la Direction de la protection de la jeunesse existe pour protéger, et implicitement pour favoriser le rétablissement des liens familiaux quand cela est possible. Lorsqu'un enfant est atteint de troubles de santé mentale, d'autisme ou d'HNI, ses comportements peuvent être altérés. L'enfant peut sembler hors de contrôle malgré les efforts déployés par sa famille et son environnement. Ainsi, il devient essentiel de pratiquer le discernement. Compromettre des liens familiaux qui sont déjà étirés à l'extrême n'est probablement pas la solution idéale. En effet, retirer l'enfant de sa famille et le placer dans un milieu qui lui est étranger risque même d'aggraver la situation.

Avant de signaler une situation, les professionnels pourraient accorder une plus grande attention au fait de s'asseoir avec les familles et voir ce qui peut être fait même dans un environnement où on manque de ressources, et même si une quantité d'approches a été mise de l'avant. Cela se fait déjà, mais trop souvent, on hésite à le faire. Évidemment, il faut prioriser la sécurité de l'enfant et **ne pas la compromettre**. De fait, nous ne croyons pas qu'il faille hésiter à signaler lorsqu'un enfant dit vivre de la négligence ou encore des sévices physiques, psychologiques ou à sexuels. Il faut considérer que certains signalements auraient probablement pu être évités si on s'était mieux informé sur le milieu de vie des jeunes.

Les maladies mentales ont ceci de particulier; elles requièrent pour les proches et le monde médical une compréhension plus large de ce que l'on sait du fonctionnement du cerveau. Il faut souvent « penser en dehors de la boîte »; les maladies mentales étant difficiles à diagnostiquer et à soigner. Des actions concrètes et appropriées peuvent même réduire le nombre de récurrences (voir les statistiques en matière de dépression. Les risques d'en faire une seconde et même une troisième sont importants). Si les professionnels se sentent dépassés par les comportements d'un enfant ou d'un jeune, imaginez sa famille, qui, dans la plupart des cas, déploie temps et

énergie depuis des années pour améliorer la situation. Il s'agit de contextes très complexes et poser des gestes qui peuvent compromettre définitivement les liens filiaux n'est sûrement pas une solution. Il est essentiel pour nous que les professionnels puissent communiquer, lorsque cela est jugé sécuritaire, avec les familles ou les tuteurs légaux avant de poser quelques gestes que ce soit. Il va sans dire que l'intérêt de l'enfant demeure la priorité en toutes circonstances. De plus, prendre le temps de questionner les enfants et les jeunes, ne serait-ce que minimalement, peut s'avérer fort pertinent. Il existe dans les communautés une multitude d'organismes et d'individus qui travaillent dans l'ombre.

Il est temps de les recenser afin de leur permettre de véritablement se déployer dans la communauté et de se faire connaître des Centres de la petite enfance, des écoles et du système. Il s'agit d'établir des filets de sécurité partout où cela est nécessaire afin de prévenir la dégradation des liens familiaux, de préserver l'équilibre mental des enfants et de leur permettre de poursuivre leur développement à la hauteur de leur potentiel.

QUATORZIÈME RECOMMANDATION : OFFRIR DAVANTAGE DE SOUTIEN AUX PARENTS ET AUX JEUNES, ET CE, PENDANT ET APRÈS QU'ILS ONT FAIT L'OBJET D'UN SIGNALEMENT À LA DPJ

Tant pour les enfants et les jeunes que pour leurs parents, faire l'objet d'un signalement à la DPJ n'est jamais facile. Nous croyons qu'il est primordial de mieux les informer sur ce à quoi ils doivent s'attendre, de même que sur leurs droits. Comme le rapporte Doyon Avocats : « La DPJ a l'obligation d'informer les parents de leur droit de consulter un avocat afin que celui-ci puisse les informer du processus judiciaire auquel ils devront faire face et des enjeux qui peuvent en découler ». Malheureusement, cette obligation n'est pas assez mise de l'avant ou tout simplement omise. De fait, les familles ne savent pas qu'elles peuvent contester et souvent, elles n'ont pas les moyens de retenir les services d'un avocat.

En effet, le rapport de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ) concernant la DPJ en Mauricie—Centre-du-Québec a mis en lumière d'importantes lacunes en lien avec l'information transmise aux parents. Le rapport de la CDPDJ révèle également que, dans plus de la moitié des dossiers analysés, la DPJ n'a offert aucune aide ou référence aux parents afin de les accompagner dans le processus de signalement. Il est pourtant crucial d'accompagner ces

familles dans une démarche si importante. De plus, dans un article de Noovo info, Me Marie-France Ouimet, qui a été avocate auprès de la DPJ, rappelle que

Les parents et les tuteurs n'ont pas les mêmes moyens que la DPJ, ils n'ont pas accès aux mêmes informations. Si la DPJ veut aller parler aux professeurs, aux médecins, avoir les rapports, elle peut le faire manu militari; c'est l'organisme en charge de la protection des enfants au Québec, donc l'organisme a pratiquement tous les pouvoirs. Dans une démarche avec la DPJ, les parents doivent mettre beaucoup d'efforts et de temps pour faire le poids, pour se défendre. Si les familles n'obtiennent pas d'expertise privée, ou des documents officiels signés de la main d'un professeur ou d'un directeur, il devient extrêmement difficile de faire valoir leur point de vue. Il est donc primordial d'offrir davantage de ressources aux parents afin qu'ils puissent s'outiller et assurer leur défense afin de favoriser un dénouement plus positif de la situation.

De surcroit, comme Me Valérie Assouline, avocate spécialisée en droit de la jeunesse et de la famille, le mentionne dans le même article : « Ces parents-là doivent payer pour les contre-expertises, et c'est cher! J'aimerais que le système puisse offrir des contre-expertises rapidement, pour qu'on puisse évaluer psychologiquement les parents, par exemple. Il serait donc pertinent d'offrir ce genre de services aux parents afin qu'ils n'aient pas besoin de déboursier des frais, ce qui peut empêcher certains d'aller de l'avant et de faire valoir leurs droits. » Nous recommandons ainsi de soutenir les parents dans leur défense, en leur permettant de déposer des contre-expertises pertinentes à la DPJ. Malheureusement, nous devons parler de défense, alors que l'enjeu pour nous demeure le bien-être de l'enfant. La DPJ aurait tout à gagner à devenir l'alliée des familles, à obtenir leur collaboration, et à mieux communiquer avec elles à chaque fois que c'est possible.

QUINZIÈME RECOMMANDATION : OFFRIR UNE FORMATION PLUS COMPLÈTE ET PERTINENTE EN MATIÈRE DE SANTÉ MENTALE CHEZ LES JEUNES ET DE HNI DESTINÉE AUX POLICIERS

Depuis les dernières années, les interventions en matière de santé mentale ont fortement augmenté. Dans des situations où les policiers ont à intervenir en santé mentale, il peut parfois arriver que certains d'entre eux manquent de connaissances et d'empathie en lien avec ce qui apparaît comme « des explosions de colère ou des comportements irrationnels ». C'est pour cela que nous croyons qu'il est pertinent de continuer à former adéquatement nos policiers en matière de santé mentale et d'handicaps neurologiques invisibles. Bien évidemment, nous sommes

conscients que le rôle premier des policiers n'est pas d'agir à titre de psychologue, mais comme le site d'Éducaloi le mentionne, le rôle du policier est « [...] de protéger et de servir, à travers un grand nombre de spécialisations ». Parmi ces spécialisations, nous croyons pertinent d'y inclure la santé mentale, devenue un enjeu de société. De plus, peaufiner la formation en désescalade, une formation pratique qui a pour objectif de permettre l'intégration de connaissances déjà acquises par les policiers, nous apparaît tout à fait pertinent. Des conférences données par des personnes vivant avec ces défis au quotidien pourraient être plus souvent présentées dans le cadre du cursus de formation des policiers. Il est également important que ces policiers soient épaulés dans leurs interventions par des intervenants sociaux, des psychologues et des travailleurs communautaires. Ces dernières années, nous avons pu voir de belles initiatives être mises en place dans plusieurs villes du Québec telles Montréal, Sherbrooke, Trois-Rivières, ou encore Gatineau. Ces villes proposent des escouades spécialisées en santé mentale qui sont appelées à intervenir dans des situations liées à la santé mentale. **Pour nous, ces escouades devraient être implantées dans tous les corps de police du Québec afin de permettre aux policiers d'intervenir adéquatement dans toutes les situations entourant leur travail.** L'uniformité dans la manière de réagir et d'agir est essentielle afin d'éviter de regrettables dénouements et d'importants écarts dans l'offre de services.

Conclusion

Depuis mars 2022, nous avons travaillé à offrir une voix à parents, à des jeunes, à des membres d'organisations et à des professionnels. Notre mission est de donner une voix à des gens qui, trop longtemps, sont restés silencieux. Notre société et ses acteurs travaillent en silo. C'est vrai, on ne collabore pas assez souvent tous ensemble. C'est en partant de ce constat que j'ai souhaité regrouper le plus de personnes autour d'une même table. Je ne vous le cacherai pas, cela n'a pas toujours été facile, car à la table de ce Conseil, il y a des opinions, des expériences et des vécus différents. Toutefois, je croyais vraiment au fait qu'il fallait s'asseoir ensemble et prendre l'expérience de tout un chacun afin de formuler les meilleures recommandations possibles. D'ailleurs, je continue de croire en la pertinence d'un dialogue constant entre les différentes parties impliquées, pas seulement dans ce projet, mais aussi au sein des différentes institutions de notre société (gouvernements, écoles, CPE, hôpitaux, etc.) À mes yeux, les parents sont les experts de leurs enfants, et les professionnels, des enjeux qu'ils traversent. Au sein de ce Conseil, nous avons tous des qualifications différentes, mais nous avons tous le même objectif : faire une différence positive dans la vie des jeunes. Nous souhaitons proposer des solutions à des problèmes concrets en matière de santé mentale jeunesse au Québec. Ce mémoire ne permettra peut-être pas d'ouvrir toutes les portes, mais il propose une vision différente, une vision plus collaborative, dans laquelle les parents sont davantage considérés, les enseignants, les professionnels et les policiers mieux formés en santé mentale. Cette vision dans laquelle les jeunes peuvent devenir des alliés devient une possibilité si chacune des parties impliquées s'y engage pleinement.

Des bons coups ont été réalisés ces dernières années et tout ne va pas mal; mais il serait irrationnel de penser que la bataille est terminée. Il faut continuer à bâtir une société mieux informée, plus bienveillante, ouverte et solidaire. Il faut repenser la vision que nous avons de la DPJ. Il faut également se mettre au travail en matière d'éducation. Enseigner n'est pas la seule mission des enseignants; ils doivent aussi soutenir et outiller. Nous savons le faire mieux que partout ailleurs. Il nous faut entendre de nouvelles idées et développer de nouvelles pratiques. Les dernières années nous ont bien démontré que personne n'est à l'abri, qu'on peut tous vivre un jour ou l'autre une situation difficile pour notre santé mentale. Nous venons de traverser une pandémie, mais nous sommes aujourd'hui confrontés à ses conséquences : une pandémie en santé mentale. Nous devons être prêts à répondre à la demande de plus en plus grande de

services pour nos jeunes en santé mentale. Nous devons être plus outillés pour les aider et les soutenir; et chercher à les comprendre davantage. La société doit bien cela à sa jeune génération après tout ce qu'elle a traversé ces dernières années.

Le travail est loin d'être terminé; il ne fait que commencer. Dans ce document, il y a des pistes et des solutions afin de régler certains problèmes qui depuis trop longtemps ont été négligés. Par exemple, nous proposons une commission spéciale afin de revoir certains aspects de l'actuelle Loi sur les renseignements en santé et en services sociaux (LRSSS), afin d'adapter celle-ci à la réalité que nous vivons actuellement, en cohérence avec les autres lois. Aussi, nous proposons de supporter et de former adéquatement nos enseignants afin qu'ils puissent réellement soutenir leurs élèves dans les difficultés qu'ils seront amenés à vivre tout au long de leur parcours scolaire. D'une part, certaines recommandations demanderont plus de temps et seront plus laborieuses à mettre en place, mais elles sont plus que jamais essentielles au mieux-être de nos jeunes. D'autre part, certaines sont au contraire très faciles à appliquer. Le simple fait de considérer davantage les parents et les jeunes dans le processus d'aide offert par le système contribuera déjà à ce changement de paradigme et réduira la méfiance de certaines familles envers le système.

Il reste beaucoup à faire, oui, mais pour réellement changer un jour notre manière de traiter ces enjeux qui touchent de plus en plus nos jeunes, il faut commencer tous ensemble à repenser notre système, tant dans ses forces que dans ses faiblesses. Nous devons : **« Ensemble pour les jeunes : s'engager sur la voie de l'équilibre »**.

Références

Beaudry, F. (2025). *Une culture d'organisation qui minait le lien parents-enfants à la DPJ*. Radio-Canada Info. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2159557/adoptions-dpj-mauricie-lien-parents>

Commission des droits de la personne et de la jeunesse. (2025). *Rapport | Enquête systémique en protection des droits de la jeunesse – Mauricie–Centre-du-Québec*. <https://cdpdj.qc.ca/fr/publications/enquete-dpj-mauricie-2025>

Fondation Dr Julien. (s.d.). *L'approche unique de pédiatrie sociale en communauté*. <https://fondationdrjulien.org/la-psc/le-modele/>

Fondation Dr Julien. (2019). *Mémoire présenté à la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse*. https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_deposes_a_la_Commission/P-013_Memoire_Fondation_Dr_Julien.pdf

Fondation Les Petits Cœurs Rieurs. (s.d.). *Accueil*. <https://petitscoeurs.ca/>

Gouvernement du Québec. (2019). *Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes. Rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse*. <https://www.csdepj.gouv.qc.ca/accueil/>

Gouvernement du Québec. (s.d.). *Intervention du DPJ à la suite d'un signalement*. <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/services-jeunes-difficulte-famille/protection-de-la-jeunesse/intervention-du-dpj-a-la-suite-d-un-signalement>

Gouvernement du Québec. (2022). *J'aimerais vous dire ! – Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse / directeurs provinciaux*. https://www.santemonteregie.qc.ca/sites/default/files/2022/06/bilan2022final_numerique.pdf

Hamel, S. (s.d.). *Sarah Hamel Psychoéducatrice* [Facebook page]. <https://www.facebook.com/p/Sarah-Hamel-Psycho%C3%A9ducatrice-100065000413607/>

Lécuyer, A.-M. (s.d.). *Troubles d'apprentissage Montérégie* [Facebook page]. <https://www.facebook.com/tamonteregie>

Nadeau, J. (2022). *Des enfants de la DPJ plus vulnérables au suicide*. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/societe/763005/des-enfants-plus-vulnerables>

Organisation mondiale de la santé (2025). *Santé mentale des adolescentes et des adolescents*. <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/adolescent-mental-health>

Pair-aidance Québec. (s.d.). *Accueil*. <https://www.pairaidance.quebec/>

Ruel-Manseau, A. (2022). *Lumière sur les étapes d'intervention de la DPJ*. Noovo Info. <https://www.noovo.info/nouvelle/lumiere-sur-les-etapes-dintervention-de-la-dpj-grand-dossier.html>

Doyon, F.-X. (2019). *Intervention du DPJ et l'aide aux parents*. Doyon Magazine. <https://www.doyonavocats.ca/dpj-aide-aux-parents/>

Nos appuis

Le Conseil de développement et de recommandation en santé mentale jeunesse du Québec désire remercier les organisations suivantes pour leur appui aux recommandations émanant du projet « Ensemble pour les jeunes : s'engager sur la voie de l'équilibre ».



roliet



Suite de nos appuis

POUR LA RECONNAISSANCE
HNI Handicaps
Neurologiques
Invisibles



Nos partenaires

Le Conseil de développement et de recommandation en santé mentale jeunesse du Québec désire remercier les partenaires suivants pour leur soutien envers le projet « Ensemble pour les jeunes : s'engager sur la voie de l'équilibre ».



Signatures des membres du Conseil

Nous, membres du Conseil de développement et de recommandation en santé mentale jeunesse du Québec, signons le présent document, en l'année 2026, dans l'espoir que le gouvernement prenne acte des présentes recommandations et procède à leur mise en œuvre.



Steven Bilodeau
Membre à titre personnel



Guy Houde, T.E.S.
Membre à titre personnel



Caroline Morency, B. Éd.
Membre à titre personnel



Sylvie Lauzon, B.A.
Fondation Les Petits Trésors



Valérie Renaud-Martin, B.A.
Membre à titre personnel



Francis Paré, B.A.
Membre à titre personnel



Chantal Lacroix
Fondation Les Petits Trésors



Martin Miville
Pour la reconnaissance des HNI



Diane Borgia, B. Sc., é.r.
Fondation des Petits Cœurs
Rieurs & IERI



Lynda Poirier, M. Sc., T.S.
Membre à titre personnel



Dany Fortin
Pour la reconnaissance des HNI



Marie-Hélène Doyon, B.A.
Membre à titre personnel



Me Frédéric Palardy, L.L.B.
Membre à titre personnel



Anne-Marie Lécuyer, Inf.
Troubles d'apprentissage
Montréal & Unique et Dys



Jean-François Godin, B. Éd.
Membre à titre personnel



ENSEMBLE POUR LES JEUNES : S'ENGAGER SUR LA VOIE DE L'ÉQUILIBRE

**PAR LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECOMMANDATION
EN SANTÉ MENTALE JEUNESSE DU QUÉBEC - 2026**